

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 31 mai 2022

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Julien DEGOUT, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, Mme Tessie BARJAT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE.

Absente excusée : Mme Séverine BONJEAN qui a donné procuration à Mme Christelle BALICHARD.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

20 h 00 Tirage au sort des Jurés D'Assises

Sont tirés au sort pour être proposés en qualité de Juré pour une des sessions des Assises de la Loire en 2023 :

1. Mme SA AMENDOEIVA Emmanuelle, née le 14/01/1984 à TROYES et domiciliée à NOIRETABLE 11 rue de la Condamine ;
2. M. MANDONNET Cyrille, né le 5/04/1982 à CLERMONT-FERRAND et domicilié à NOIRETABLE 58 rue de la République ;
3. Mme ROCHES Céline, née le 8/01/1985 à BEAUMONT et domiciliée à NOIRETABLE 12 rue de l'Anzon.

Abordant l'ordre du jour le Conseil municipal,

- **DECIDE** par 18 voix « pour » et 1 « abstention » de retenir l'offre de Mme Dominique COUÉ-NAVARRO, Architecte DPLG s'élevant à 5 760 € TTC pour la mission de suivi des travaux de mise en place des fustes au camping de Noirétable et **AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'honoraires ainsi que tout document relatif à cette opération.

- **APPROUVE** le montant définitif de la contribution à la charge de la commune, à savoir 4 342.67 €, concernant les travaux d'extension IGC Télécom « Impasse Barge », pour les logements sociaux et **RAPPELLE** que ces contributions ont été inscrites à l'article 2041581 lors du vote du Budget primitif 2022 pour la somme estimative de 5320 €.

- **ACCEPTTE** l'avenant n° 1 de 929.50 € HT au lot 12 Plomberie Sanitaire de l'opération des Logements Sociaux et concernant des plus-values sur la fourniture et la pose de receveurs de douche et de miroirs avec fixation et **AUTORISE** le Maire à le signer et le transmettre à l'entreprise PORTE SAS, titulaire du marché et à l'Architecte. Ce qui porte le marché total à 30 221.30 € HT.

- **DONNE** un avis favorable à la demande de subvention présentée par le GAEC du POYOL pour l'aide au dessouchage de plusieurs parcelles situées au Poyol, d'une superficie de 2.51 ha ; **DIT** que la subvention sera versée aux intéressés sur production de la facture définitive ; **FIXE** le montant de l'aide financière à la somme de 3012 € et **VALIDE** la délibération modificative n° 1/2022 inscrivant cette dépense au BP 2022.

- **VALIDE** la proposition de M. le Maire de remercier Mélissa ZANE de ses services rendus à la commune dans le cadre d'un stage au secrétariat et **AUTORISE** le Maire à lui délivrer un bon d'achat de 300 €.

- **ACCEPTTE** l'acquisition d'une partie d'une parcelle d'environ 50 m², goudronnée à tort dans le cadre de la nouvelle Rue de la Gare, appartenant à M. Michalet Thierry au prix de 1 € le m² pour régularisation ; **DIT** que l'acte sera réalisé par la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette acquisition.

- **DONNE un accord de principe** pour la cession de la parcelle A272 à M. Gérard DELAIRE ; **EST INFORMÉ** que cette vente nécessite une procédure formalisée prévue à l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'en cas d'absence de commission syndicale, comme cela est le cas, suppose l'accord de la majorité des électeurs de la Section ; **DRESSES** la liste des habitants du hameau du Poyol inscrits sur la liste électorale et domiciliés à Noirétable, ou inscrits sur la liste électorale et propriétaires sur la section du Poyol ; **PRECISE** que ces électeurs seront convoqués par arrêté municipal dans les délais réglementaires.

- **ACCEPTE** la dissolution du SIVU Maison de Retraite
- **EST INFORMÉ** du résultat de l'enquête publique concernant la vente d'une partie du domaine public à M. BONJEAN Claude : **Avis Favorable** du Commissaire Enquêteur. +
- **DONNE** un avis favorable à la réévaluation à 1000 € de la subvention au Sou de l'école publique de Noirétable pour les voyages scolaires et **VALIDE** la délibération modificative n° 2/2022.
- **DONNE** un accord de principe à M. le Maire pour préempter sur la vente de Vérines pour l'aménagement de la voirie si aucun accord n'est possible en amont.
- **AUTORISE** le Maire à recruter des jeunes au service technique pendant la saison estivale ; **INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 et **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant ces recrutements.
- **EST INFORMÉ** de l'avis favorable de promotion interne de M. Jérôme LACOUR par le Centre de Gestion et **AUTORISE** le maire à supprimer son poste à son ancien grade et à créer son poste au nouveau grade d'agent technique principal de 2^{ème} Classe.
- **EST INFORMÉ** de l'avis favorable de suppression du poste de Garde Champêtre à la commune.
- **EST INFORMÉ** des vérifications des concessions échues et non renouvelées au cimetière de Noirétable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire, Julien DEGOUT